



Le rôle de Djibouti dans la recherche d'une résolution au conflit somalien

Permanence, évolution et contraintes d'un engagement lointain dans une crise complexe¹

Mohamed Omar YOUSOUF^{a,b,c}

^aDoctorant en Droit Public à l'Université de Bordeaux, CERDRADI-GRECCAP (EA 4192), 4
Rue du Maréchal Joffre, 33000 Bordeaux, France

^bChercheur-associé en Droit à l'IEPES, Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti (CERD),
route de l'aéroport, Djibouti, B.P. 486, République de Djibouti

^cJuriste à la Primature, Cité Ministérielle, Djibouti, République de Djibouti

Correspondance, courriel : mohamed.omar.youssouf@gmail.com

Résumé

La présente contribution vise à mettre en lumière le rôle de Djibouti dans la recherche d'une résolution au conflit qui déchire la Somalie voisine depuis plus de deux décennies. À cette fin, nous avons procédé à une présentation des différentes formes de l'engagement des autorités djiboutiennes dans la tentative de règlement d'une crise somalienne complexe et au caractère changeant. Cette revue des différentes formes d'engagement, allant de la facilitation des conférences de réconciliation à la participation à l'action militaire entreprise par l'Union Africaine en passant par l'accompagnement des pourparlers inter-somaliens, met notamment en exergue l'évolution progressive de la stratégie de pacification de la Somalie mise en œuvre par les autorités djiboutiennes au fil des années. Outre ses contraintes structurelles internes, il faut également noter que l'implication, spontanée et lointaine, du plus petit pays de la Corne de l'Afrique dans l'imbroglio somalien se heurta au relatif désintérêt de la communauté internationale et à des initiatives des pays de la région quelque peu contreproductives.

¹ Une version en anglais plus concise de cette contribution est parue dans le numéro de Mai-Juin 2015 du *Horn Africa Bulletin* consacré spécialement à Djibouti. Cf. pp. 14-19. Disponible à l'adresse suivante : <http://life-peace.org/hab/djibouti-and-the-somali-conflict-permanence-evolution-and-constraints-associated-with-a-commitment-to-a-complex-crisis/>

Abstract

The aim of this paper is to highlight the role of Djibouti in the search of a resolution to the neighbouring Somalia conflict that is taking place over two decades. To this end, we proceed to a presentation of different forms of Djibouti authorities engagement in an attempt to settle a complex Somali crisis which has a changing character. This review of the various forms of engagement, going from facilitating reconciliation conferences to the participation in the AMISOM (African Mission in Somalia) and the support for inter-Somali talks, highlights in particular the gradual evolution of Somalia pacification strategy implemented by the Djibouti authorities over the years. In addition to its internal structural constraints, it should also be noted that the spontaneous and permanent involvement of the smallest country in the Horn of Africa in Somalia imbroglio, faces the relative disinterest of the international community and the initiatives of some regional countries which are somewhat ambiguous.

Il n'est pas anodin que M. Hassan Sheikh Ali Mahamoud, premier Président à être désigné à l'intérieur de la Somalie depuis 1991, effectua à Djibouti sa première visite d'Etat à l'étranger. Ce geste d'une grande dimension politique et symbolique est significatif à deux égards. D'une part, il s'agit là d'un signal envoyé à l'ensemble des acteurs régionaux et internationaux pour marquer le rôle singulier qu'incarna Djibouti pendant les longues années de transition et la place particulière qu'occupe Djibouti aux yeux des nouvelles autorités somaliennes. D'autre part, il témoigne d'une gratitude certaine du dirigeant somalien à l'égard du chef de l'Etat djiboutien, Ismaël Omar Guelleh, qui fut le premier président étranger à se rendre en Somalie pendant les années de crise lors d'un déplacement en août 2011.

En déliquescence à la suite du conflit menée par l'armée gouvernementale contre une partie de la région septentrionale de la Somalie dans les années 80 et l'autoritarisme du mode de gouvernance du Président Mohamed Siyad Barreh, les structures étatiques somaliennes se sont définitivement délitées depuis maintenant près de vingt cinq années entraînant le pays et la population dans un chaos sans précédent. La présente contribution vise à mettre en lumière le rôle de Djibouti dans la recherche d'une résolution au conflit qui déchire la Somalie voisine depuis plus de deux décennies.

Notre contribution reviendra, dans un premier temps, sur les raisons ayant poussé les autorités djiboutiennes à s'impliquer de plusieurs manières dans la recherche d'une solution à la complexe crise somalienne. L'évolution de cet engagement de nature politique puis militaire et les contraintes rencontrées seront ensuite présentés afin de mieux appréhender le rôle de Djibouti dans la crise somalienne.

Djibouti et la crise somalienne : Les raisons d'un engagement lointain et spontané aux multiples facettes

L'implication de Djibouti au profit de la Somalie commença avant même l'effondrement des structures de l'Etat central emportée par la défaite du président Mohamed Siyad Barreh et le déclenchement de la guerre civile en 1991². La proximité géographique entre les deux pays facilitant naturellement l'afflux massif de réfugiés obligea les autorités djiboutiennes à se préoccuper de la faillite de l'Etat somalien et sensibiliser la communauté internationale. Par ailleurs, cette implication rapide et spontanée de Djibouti dans la prospection d'un règlement de la crise somalienne s'explique aussi par la proximité socioculturelle, linguistique et religieuse des deux pays. De plus, le rôle de la Somalie aux côtés des indépendantistes djiboutiens pendant la période coloniale et auprès du nouvel Etat dans les premières années ne fut également pas étranger à la volonté des autorités djiboutiennes de prendre part à la recherche d'une solution au conflit en dépit de contraintes internes tant conjoncturelles que structurelles³.

Dans un contexte régional et international en reconfiguration, l'accueil sur le territoire djiboutien des premières conférences de réconciliation nationale de juin et juillet 1991 sur une initiative italo-égyptienne témoigne l'intérêt et la volonté des autorités djiboutiennes de trouver une résolution rapide à une crise somalienne complexe marquée par l'amorce d'un morcellement territorial avec la sécession du Somaliland et une lutte acharnée entre les milices claniques. Fidèle au consensus africain sur l'intangibilité des frontières et ne souhaitant pas encourager le morcellement du territoire somalien pour des raisons stratégiques, la déclaration unilatérale d'indépendance du Somaliland par le SNM ne fut pas

² Le conflit dans le nord de la Somalie entre le SNM (Somali National Mouvement) et le régime de Siyad Barreh déclencha une première vague de réfugiés de ces régions vers Djibouti. Il y a plus de 20 000 réfugiés somaliens sur le territoire djiboutien actuellement. <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/page?page=4aae621d44b&submit=GO>

³ Petit pays de moins d'un millions d'habitants et aux ressources économiques limitées, les autorités djiboutiennes devaient gérer à cette époque l'émergence d'une rébellion armée dans le nord du pays (FRUD).

accueilli avec enthousiasme par les autorités djiboutiennes qui la rejetèrent d'emblée et essayèrent de convaincre en vain la nouvelle autorité de participer aux conférences de réconciliation⁴. Les accords de Djibouti I et II, signés en juin et juillet 1991, furent mis en échec par la concurrence entre les deux principaux chefs de guerre (Aïdid et Ali Mahdi) pour la conquête du pouvoir à Mogadiscio ainsi que l'absence d'un soutien réel et d'une vigilance accrue de la communauté internationale d'autre part⁵. C'est l'explosion de la violence et les ravages de la famine due aux combats entre milices dans les régions méridionales du pays conjugué à une intense activité diplomatique de certaines organisations internationales qui pousse le Conseil de sécurité à se saisir de la « situation somalienne ». Mais ni l'embargo sur les armes ni le déploiement d'opérations de maintien et d'imposition de la paix (UNSOM I, UNITAF et UNSOM II) entre 1992 et 1995 ne pourront mettre fin au conflit et encore moins trouver une solution politique. Sous la pression des américains, la mauvaise compréhension de la dynamique interne du conflit par les Nations Unies et la versatilité des acteurs somaliens instrumentalisant les différentes initiatives de paix conduiront le Conseil de sécurité à procéder au retrait des casques bleus délaissant notamment aux pays de la région la lourde et difficile tâche d'aider les somaliens à se réconcilier et pacifier leur pays⁶.

Hormis cette implication des autorités djiboutiennes dans la recherche d'une solution politique, la stabilité et la position géostratégique du pays ont permis à la communauté internationale de pouvoir s'appuyer sur Djibouti dans la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime au large des côtes somaliennes. La base octroyée à l'armée américaine, la seule sur le continent africain, permet à Washington de disposer d'un outil de surveillance et de combat à proximité de la Somalie qu'elle considère comme un repère pour les djihadistes depuis les attentats du 11 septembre. Le développement d'une activité de piraterie au large de la Somalie, dans cette zone névralgique pour le commerce mondial, initia une réponse internationale militaire, mais trop rarement judiciaire⁷, qui là aussi utilisa les infrastructures et les facilités offertes par Djibouti. En dépit d'un soutien sans faille à la communauté

⁴ FONTRIER M., *L'Etat démantelé (1991-1995)*. Annales de la Somalie, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 93-94.

⁵ Interpeace/Center For Research and Dialogue., *A history of Mediation in Somalia since 1988*, May 2009, p. 11. Disponible à l'adresse suivante Available on <http://www.interpeace.org/publications/somali-region/60-a-history-of-mediation-in-somalia-since-1988-english/file> (consulté le 5 mai 2015).

⁶ Cf. Résolution 954 sur la Somalie du 4 novembre 1994 (S/RES/954), Conseil de sécurité des Nations Unies. <http://www.un.org/fr/documents/>

⁷ Cf. Nos deux papiers analysant la lutte internationale contre la piraterie maritime somalienne. YOUSOUF M. O., « La lutte internationale contre la piraterie maritime est elle chimérique ? », *Revue Espoir*, n° 2, Novembre 2011, Djibouti, 5 p. ; YOUSOUF M. O., « La protection des espaces maritimes d'un Etat fragile : la lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes », Communication au Xe Colloque annuel du Centre d'Etudes sur la Paix et la Sécurité Internationales (CEPSI), Université de Montréal, Mars 2012, 8 p. Disponible à l'adresse suivante : <http://cerdradi.u-bordeaux4.fr/communication-du-doctorant.html>

internationale en cas de besoin, comme c'est le cas en matière de lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime, les autorités djiboutiennes ne sont sans doute pas sans ignorer que le manque de volonté des puissances du Conseil de sécurité et/ou le rôle ambivalent de certains pays de la région ainsi que l'ambiguïté des acteurs politiques et militaires somaliens ne furent (et ne sont toujours) pas étrangers à l'absence d'un règlement définitif de la crise somalienne. Djibouti constata particulièrement cet état des choses à l'époque où le président Guelleh fit la promotion d'une solution innovante pour la résolution de la crise somalienne.

L'organisation d'un processus de réconciliation somalienne à Arta : L'espoir d'une solution djiboutienne innovante entravée dans un contexte régional et international en mutation

Les années précédant la tenue de la conférence pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie dans la ville d'Arta à Djibouti furent marquées par un foisonnement de tentatives de règlement de la crise somalienne par différents acteurs⁸. Se retrouvant pris en étau entre la concurrence des initiatives régionales et les luttes entre les chefs de factions, la population somalienne accueille avec un enthousiasme et une certaine bienveillance tant l'esprit que la philosophie de la conférence de réconciliation prônée par le nouveau président djiboutien qui vise notamment à mettre à l'écart les « fossoyeurs du pays » que sont les seigneurs de guerre⁹. Profitant du fait que la présidence tournante de l'IGAD soit assurée par son pays et du fait que l'Éthiopie soit focalisée dans un conflit frontalier avec l'Érythrée, le dirigeant djiboutien rallie l'organisation sous-régionale autour de son initiative de règlement de la crise somalienne¹⁰. Hormis le caractère novateur de l'approche tendant à mettre en avant la société civile entendue largement (hommes d'affaires, femmes, leaders communautaires, diaspora), la méthode djiboutienne fut également originale dans l'organisation et le déroulement du processus d'Arta. En effet, lors de la préparation de conférence, une importante opération de communication accompagna l'initiative djiboutienne de paix par le recours aux médias et des déplacements effectués dans toutes les régions somaliennes (à l'exception du Somaliland) afin

⁸ Il y a des discussions à Nairobi pour rapprocher certains chefs de guerre (octobre 1996), puis le processus de Sodere en Éthiopie (janvier 1997), ensuite d'autres discussions au Yémen (mai 1997) et enfin la conférence du Caire (novembre 1997). La lecture des rapports du SG des Nations Unies couvrant cette période est révélatrice de cette concurrence entre les pays de la région (S/1997/135, S/1997/715, S/1998/882). <http://www.un.org/fr/documents>.

⁹ Discours du Président de la république de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh, à la 54e session de l'Assemblée générale du 22 septembre 1999.

¹⁰ Cf. Déclaration du 7^e Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'IGAD du 26 novembre 1999.

d'expliquer la démarche et emporter l'adhésion des somaliens. En outre, les discussions entre les somaliens à Arta bénéficièrent d'une large couverture médiatique aussi bien télévisuelle que radiophonique permettant ainsi que la Conférence puisse être largement suivie aussi par les somaliens de l'intérieur que par ceux de la diaspora. Il y avait là une rupture avec la tradition de secret et de mystère des conférences de réconciliation somalienne considéré par la population comme « des arrangements à huis clos ».

Fidèle à sa position refusant d'encourager le morcellement territorial de la Somalie, le gouvernement djiboutien essaye en vain d'associer les autorités du Somaliland et du Puntland au processus d'Arta. En effet, si le Somaliland apporta initialement son soutien au plan djiboutien de paix avec l'espoir qu'un Etat soit institué dans le sud du pays afin de discuter de sa sécession¹¹, les autorités somalilandaises resteront sur leur position habituelle consistant à ne pas participer aux processus de réconciliation¹². Le Puntland, quant à lui, après une participation à la première phase de la conférence se retira finalement avant le début de la seconde dénonçant le choix d'un partage du pouvoir sur une base tribale au lieu d'une base régionale.

Ayant réussi à fédérer autour de son plan de paix tant une majorité de somaliens que la communauté internationale dans son ensemble¹³, la conférence d'Arta est lancée officiellement le 2 mai 2000. Suite aux réunions de réconciliations à l'intérieur des familles claniques et entre les clans, les leaders traditionnels procédèrent à la désignation des 810 délégués sur la base de la formule 4,5¹⁴ à qui ils revenaient d'élaborer la Charte de Transition Nationale et la formation d'une Assemblée Nationale de Transition (ANT) composée de 245 membres. La Charte de transition prévoyant quant à elle qu'ils revenaient aux députés de l'ANT d'élire le Président du Gouvernement National de Transition (GNT). L'Assemblée de transition tenue sa première réunion le 13 août 2000 où elle procéda à l'élection du Président du GNT remportée par M. Abdiqassim Salad Hassan le 26 août qui sera investi quelques jours plus tard en présence de plusieurs représentants de la communauté internationale. Accueilli avec ferveur par la population somalienne quelques jours après son investiture, il est le premier dirigeant somalien depuis 1991 à être à la tête d'un gouvernement internationalement

¹¹ Cf. §§ 5-6 du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation en Somalie, 19 décembre 2000, (S/2000/1211). <http://www.un.org/fr/documents>

¹² Tout comme il refusa d'accueillir les opérations onusiennes qui furent déployées dans le centre et le sud de la Somalie, le Somaliland n'a jamais voulu participer aux conférences de réconciliation quelles qu'elles soient.

¹³ Cf. § 7 du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation en Somalie, 19 décembre 2000, (S/2000/1211). <http://www.un.org/fr/documents>

¹⁴ Cette formule de partage clanique du pouvoir est apparue lors de la conférence de Sodere et fut reprise lors du processus d'Arta. Pour plus d'explications, Interpeace/Center For Research and Dialogue., *op cit.*, p. 44-45.

reconnu permettant ainsi le retour de son pays dans le concert des nations ainsi que dans les instances internationales.

En dépit de son caractère innovant tant dans l'approche que la méthode, le processus d'Arta, qui suscita l'engouement chez la population somalienne, se retrouve néanmoins rapidement face à l'obstacle qu'il souhaitait contourner, à savoir les chefs de guerre. À l'initiative et avec la bénédiction de l'Éthiopie, les chefs de guerre des régions somaliennes à la frontière éthiopienne, ceux de Mogadiscio et le Président du Puntland Abdillahi Youssouf s'organisent pour saboter les acquis de la conférence d'Arta et mettre en échec le GNT. Avec les attentats du 11 septembre 2001, le régime éthiopien lança une opération de propagande visant à dépeindre le GNT comme un allié du terrorisme islamiste afin de retourner la communauté internationale contre les institutions étatiques de transition du processus d'Arta qu'elle avait pourtant promis de soutenir et de financer. Si l'échec du GNT est imputable en partie à des facteurs étrangers, il ne faudrait omettre aucunement la responsabilité certaine d'une partie de ses membres et de son Président qui ne surent pas profiter de l'engouement populaire d'Arta pour engager un large processus de réconciliation nationale¹⁵. Dès l'année 2002, et ce avant même la période de transition prévue à Arta pour le GNT, un énième processus de réconciliation est lancé au Kenya, à l'initiative du Président Daniel Arap Moi avec le soutien de l'Éthiopie, où l'option de la fédéralisation de la Somalie est retenue. En effet, après près de deux années de négociations et de pourparlers entre les parties somaliennes, on assiste à la mise en place pour une période de cinq années de nouvelles institutions étatiques de transition composées d'un Parlement Fédéral de Transition (PFT) dirigé par Sheikh Sharif Sheikh Hassan et d'un Gouvernement Fédéral de Transition (GFT) à la tête duquel est élu l'inamovible Abdillahi Youssouf. Cependant, l'absence de légitimité populaire de ce gouvernement perçu par beaucoup comme « un cheval de Troie » éthiopien¹⁶, les désaccords entre le GFT et une partie du PFT (notamment au sujet d'une intervention militaire comprenant des pays voisins ou sur la localisation des institutions de transition) ainsi que la montée en puissance de l'Union des Tribunaux islamiques (UTI) mirent en échec les résultats du processus de Mbagathi ouvrant la voie à un nouvel épisode dans le feuilleton des conférences de réconciliation somalienne.

¹⁵ Interpeace/Center For Research and Dialogue., *op cit.*, p. 50.

¹⁶ MARCHAL R. La Somalie : un nouveau front antiterroriste ? », Les Etudes du CERI, n° 135, Juin 2007, p. 7. <http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude135.pdf> (consulté le 23 mai)

Les opérations secrètes américaines de lutte contre le terrorisme conduite en Somalie avec l'appui à une coalition d'anciens *warlords*¹⁷, l'intervention militaire éthiopienne « à la légalité douteuse »¹⁸ menée à la fin de l'année 2006 contre l'UTI en vue de soutenir l'installation du GFT dans la capitale somalienne et enfin l'instrumentalisation constante de la crise somalienne par certains acteurs étrangers¹⁹ contribuèrent à la dégradation de la situation politique, l'arrêt d'un processus de rapprochement entre les différents acteurs somaliens (GFT et Tribunaux islamiques) initié par la Ligue arabe et à l'apparition d'un terrorisme islamiste²⁰. Le processus de médiation menée à Djibouti par les Nations Unies au milieu de l'année 2008 entre le GFT et une frange dissidente de l'ARS, favorable à l'idée d'un partage du pouvoir, aboutit à l'intégration des membres de l'ARS dans un Parlement Fédéral de Transition élargi et l'élection d'un nouveau président, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed au mois de janvier 2009. Si l'accueil d'une partie de l'ARS par les autorités djiboutiennes en mai 2008 permit au final de donner un nouveau souffle au processus de paix et de réconciliation, il en fut tout autre concernant la sécurité nationale de Djibouti qui s'en trouva et se trouve toujours menacé par le régime d'Asmara²¹.

L'évolution du rôle de Djibouti dans la pacification somalienne : De la contribution à l'engagement militaire africain à la participation au rapprochement des deux parties somaliennes

L'implication de Djibouti dans le règlement de la crise somalienne qui fut pendant longtemps de nature politique et non militaire contrairement à certains voisins, la stratégie djiboutienne

¹⁷ MARCHAL R., *op cit.*, p. 9.

¹⁸ CORTEN O., « La licéité douteuse de l'intervention éthiopienne en Somalie », *Revue Générale de Droit International Public*, 2007-3, pp. 513-537

¹⁹ Il s'agit principalement de la lutte à distance que se mènent les « frères ennemis » de la Corne depuis la fin du conflit frontalier de 98-2000. D'un côté, l'Éthiopie soutient militairement le GFT en l'installant à Mogadiscio en janvier 2007 après avoir chassée les tribunaux islamiques de la capitale. Peu après, une alliance pour la Re-libération de la Somalie (ARS) est constituée par l'UTI rejoint par une partie du PFT en septembre 2007 à Asmara avec la bénédiction du régime érythréen.

²⁰ HOEHNE M. V., « Counter-terrorism in Somalia : How external interference helped to produce militant islamism », Max Planck Institute, Mis en ligne le 17 décembre 2009, 30 p. Cf. <http://hornofafrica.ssrc.org/somalia/>

²¹ Mû par la volonté de troubler le processus de rapprochement se déroulant dans la capitale djiboutienne, c'est le jour de la signature de l'accord de cessez-le-feu entre les deux parties somaliennes que l'Érythrée choisi de précipiter Djibouti dans un conflit à la frontière des deux pays. Faisant « d'une pierre deux coups » et fidèle à sa logique de déstabilisation régionale, le régime érythréen décide de nuire à son voisin djiboutien qu'il considère comme l'allié de son ennemi éthiopien.

Pour une analyse des liens existants entre le conflit érythréo-djiboutien, la crise somalienne et l'absence d'un règlement définitif dans le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, cf. notre communication au Colloque de Dakar, « Autour du règlement des différends liés aux frontières dans la corne de l'Afrique », Cf. <http://afrilex.u-bordeaux4.fr/autour-du-reglement-des-differends.html>

évolue avec le lancement de la mission de l'UA en Somalie, l'AMISOM. Symbolisant la doctrine de l'UA de « solutions africaines aux problèmes africains » et destinée à remplacer les troupes éthiopiennes, cette opération d'imposition de la paix dotée d'un mandat sans doute trop ambitieux fit face à d'importantes difficultés à ses débuts. Faute de contributions de la part des Etats africains réticents à s'engager dans le borbier somalien, de moyens matériels suffisants pour l'accomplissement de leurs missions et d'une incompréhension due à la méfiance de la population vis-à-vis des militaires étrangers, les premiers contingents ougandais et burundais connurent un grand nombre de pertes.

Alors que les autorités djiboutiennes réfléchissaient à participer à l'AMISOM, c'est après un discours du Président Guelleh devant le Conseil de sécurité en 2010²² appelant à une action énergique contre les terroristes que les autorités ougandaises et burundaises solliciteront l'appui des djiboutiens pour mener des opérations de médiation afin de sensibiliser la population somalienne sur le rôle de la mission africaine. À la fin de l'année 2011 et après avoir été formés par les militaires français et américains que le premier contingent djiboutien de 950 soldats fut envoyé à Baladweyne, capitale de la région de Hiraan en centre de la Somalie²³. Malgré les contraintes conjoncturelles²⁴ et structurelles²⁵ auxquelles les autorités djiboutiennes font face, l'engagement militaire de Djibouti s'explique par sa dimension symbolique. En raison du désintérêt manifeste de l'ONU censée déployer une mission de maintien de la paix pour remplacer les soldats africains, de la présence des troupes éthiopiennes et kenyanes qui n'ont pas toujours été sincères dans leur volonté de pacifier la Somalie²⁶, il était important pour les autorités djiboutiennes de prendre leur part à l'effort engagé par la communauté africaine pour la paix en Somalie.

²² Le président déclare devant le Conseil de sécurité que « Mogadiscio n'étant plus contrôlée, il faut décider une bonne fois pour toutes, en l'absence d'options alternatives, de nettoyer la capitale somalienne et ses environs des militants afin de sécuriser la ville et rétablir l'ordre (...), cela donnera au Gouvernement une base importante et solide pour contrôler tout le pays ». Discours du 19 mai 2010, <http://www.un.org/press/fr/2010/CS9930.doc.htm>

²³ En mars 2015, un deuxième contingent du même nombre d'hommes a rejoint le premier afin de renforcer leurs frères d'armes déjà sur place.

²⁴ Malgré la signature en 2010 d'un accord de médiation du Qatar dans le conflit frontalier divisant les deux pays voisins et le déploiement d'une force d'interposition qatarie à la frontière djibouto-érythréenne, le *statut quo* entretenu par l'attitude du régime érythréen dans ce dossier oblige les autorités djiboutiennes à maintenir une partie de son armée en alerte dans la zone frontalière disputée.

²⁵ Avec une armée d'à peine dix mille hommes, Djibouti est parmi les pays contributeurs de l'AMISOM, celui qui a la plus petite capacité militaire en comparaison avec les effectifs burundais (50 000), éthiopiens (138000) et ougandais (46000). Avec un peu de deux mille hommes déployés en Somalie, c'est environ 20 % de l'armée qui est en Somalie.

http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_number_of_military_and_paramilitary_personnel?oldid=383260179

²⁶ Il n'est d'ailleurs pas anodin que les militaires éthiopiens et kenyans soient déployés dans des secteurs à la frontière de la Somalie avec leurs pays (Secteur 2 et 3 pour le Kenya et secteur 3 et 4 pour l'Ethiopie).

Dès leur arrivée, le contingent djiboutien installe un climat de confiance avec les autorités locales et la population en raison de la proximité linguistique, culturelle et confessionnelle. Ce qui leur permet de mettre en œuvre avec succès un processus de dialogue entre les différents clans Hawiyé de la région créant ainsi les conditions propices à la marginalisation d'Al-Shabaab²⁷. Par ailleurs, les membres des milices claniques sont intégrés dans les forces somaliennes de sécurité après des formations assurées par les officiers djiboutiens²⁸. De plus, les victoires décisives obtenues par les djiboutiens avec les éthiopiens présents dans le même secteur permirent de réduire l'influence des terroristes dans la région²⁹. Sur le plan humanitaire, cette zone contrôlée pendant longtemps par Al-Shabaab était impossible d'accès à ceux souhaitant délivrer une aide humanitaire. La réouverture des voies d'accès entre Mogadiscio et Baladweyne simplifia le travail des humanitaires qui firent leur retour dans cette région qui leur avait été bannie par Al-Shabaab.

Il faut soulever une autre évolution du rôle de Djibouti dans la recherche d'une solution à la crise somalienne qui consiste à un infléchissement de la position djiboutienne dans le dossier somalilandais ces dernières années. Les autorités djiboutiennes se sont adaptées au nouveau contexte des relations entre la Somalie et le Somaliland initié par la Conférence de Londres de juillet 2012. Organisé à un moment crucial de l'histoire de la crise somalienne dans la mesure où la transition devait être achevée dans l'année suivante, ce fut la première fois que les autorités somalilandaises participaient officiellement à une conférence sur la Somalie. C'est à l'issue de la rencontre de Londres que les présidents somalien et somalilandais décidèrent d'ouvrir des pourparlers sur les relations futures entre leurs deux entités. N'ayant jamais été favorable à l'idée d'accorder une reconnaissance unilatérale du Somaliland en l'absence d'un règlement du conflit dans le reste du pays, les autorités djiboutiennes ont naturellement soutenu cette option de la négociation entre les deux entités sur la question de la sécession. C'est dans ce cadre que Djibouti abrita le troisième round des discussions entre le président somalien et son homologue somalilandais à la fin de l'année 2014.

²⁷ Peace and Security Council, Africa Union, Report of The Chairperson of the Commission on the situation in Somalia, 13 juin 2013, PSC/PR/2.(CCCLXXIX), www.peaceau.org/fr/resource/documents

²⁸ Les officiers djiboutiens ont assuré des formations à près d'un millier de militaires somaliens et quelques centaines de policiers intégrés aux forces somaliennes de sécurité. <http://amisom-au.org/wp-content/uploads/2013/11/Sector-IV-Belet-Weyne.pdf>

²⁹ Ces victoires militaires sur le terrain ont été obtenues dans le cadre des opérations Eagle et Océan Indien lancées par l'AMISOM dans tous ses secteurs d'intervention à partir en mars et août 2014. Peace and Security Council, Africa Union, Report of The Chairperson of the Commission on the situation in Somalia, 16 october 2014, PSC/PR/2.(CDLXII), www.peaceau.org/fr/resource/documents.

Entamé avec l'accueil de réfugiés dès les années 80, il faut constater que l'implication de Djibouti dans la recherche d'une solution à la crise somalienne a évolué au fil des années. Du simple accueil sur son territoire d'une conférence de réconciliation organisée par d'autres pays telles que celles de 1991 et de 2008 à l'engagement militaire à travers la contribution à l'AMISOM en passant par le lancement d'une initiative innovante et autonome à l'instar du processus d'Arta, il est indéniable que les autorités djiboutiennes ont progressivement montré leur volonté de jouer un rôle plus important et décisif surtout depuis l'arrivée au pouvoir du Président Guelleh. Cependant, la volonté, de ce petit pays de moins d'un million d'habitants à la capacité militaire réduite, doit faire avec les contraintes inhérentes aux relations internationales où les Etats poursuivent égoïstement leurs propres intérêts stratégiques et les spécificités de la crise somalienne qui ne passionnent que très peu la communauté internationale si ce n'est par à coups (famines, terrorisme, piraterie) traitant plus souvent alors des conséquences que des causes du problème, à savoir l'absence d'institutions étatiques légitimes.

Bibliographie indicative

BARISE A. et ELM I A., « The Somali Conflict : Root causes, obstacles, and peace-building strategies », *African Security Review*, Volume 15, n° 1, 2006, pp. 32-54.

BRODEUR J-P., « Maintien et imposition de la paix en Somalie », *Cultures & Conflits*, automne-hiver 1998, (articles en 3 parties), Mis en ligne le 16 mars 2006, Cf. <http://conflits.revues.org/690>

CORTEN O., « La licéité douteuse de l'intervention éthiopienne en Somalie », *Revue Générale de Droit International Public*, 2007-3, pp. 513-537.

FONTRIER M., *L'Etat démantelé (1991-1995)*. *Annales de la Somalie*, L'Harmattan, Paris, 2014, (nombres de pages)

HOEHNE M. V., « Counter-terrorism in Somalia : How external interference helped to produce militant islamism », Max Planck Institute, Mis en ligne le 17 décembre 2009, 30 p. Cf. <http://hornofafrica.ssrc.org/somalia/>

JOHNSON P., JOQOMBE A., MENKHAUS K. et SHEICH H., *A history of Mediation in Somalia since 1988*, Interpeace/Center For Research and Dialogue., Nairobi, Mai 2009, 109 p.

Cf. <http://www.interpeace.org/publications/somali-region/60-a-history-of-mediation-in-somalia-since-1988-english/file>

KASAIJA A. P. « The UN-led Djibouti peace process for Somalia 2008-2009 : Results and problems », *Journal of Contemporary African Studies*, Volume 28, n° 3, Juillet 2010, pp. 261-282.

MARCHAL R. « La Somalie : un nouveau front antiterroriste ? », *Les Etudes du CERI*, n° 135, Juin 2007. Cf. <http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude135.pdf>

YOUSSOUF M.O., « Autour du règlement des différends liés aux frontières dans la corne de l'Afrique », *Communication présentée au Ite Colloque de la Société Africaine de Droit International (SADI)*, Octobre 2013, Dakar, 2013, Cf. <http://afrilex.u-bordeaux4.fr/autour-du-reglement-des-differends.html>

YOUSSOUF M. O., « La lutte internationale contre la piraterie maritime est elle chimérique ? », *Revue Espoir*, n° 2, Novembre 2011, Djibouti, pp. 4-9.

YOUSSOUF M. O., « La protection des espaces maritimes d'un Etat fragile : la lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes », *Communication au Xe Colloque annuel du Centre d'Etudes sur la Paix et la Sécurité Internationales (CEPSI)*, Université de Montréal, Mars 2012. Cf. <http://cerdradi.u-bordeaux4.fr/communication-du-doctorant.html>

YOUSSOUF M. O., « Djibouti and the Somali conflict : Permanence, evolution, and constraints associated with a commitment to a complex crisis », *Horn Africa Bulletin*, Life and Peace Institute, Mai-Juin 2015, Volume 26, n° 3, pp. 14-19. Cf. <http://life-peace.org/hab/djibouti-and-the-somali-conflict-permanence-evolution-and-constraints-associated-with-a-commitment-to-a-complex-crisis/>

Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 954 sur la Somalie du 4 novembre 1994, S/RES/954, <http://www.un.org/fr/documents/>

Secrétaire Général des Nations Unies, Rapport sur la situation en Somalie du (date) octobre 1996, S/1997/135, <http://www.un.org/fr/documents>.

Secrétaire Général des Nations Unies, Rapport sur la situation en Somalie du (date) mai 1997, S/1997/715, <http://www.un.org/fr/documents>.

Secrétaire Général des Nations Unies, Rapport sur la situation en Somalie du (date) novembre 1997, S/1998/882, <http://www.un.org/fr/documents>.

IGAD, Déclaration du 7^e Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'IGAD du 26 novembre 1999.

Secrétaire général des Nations Unies, Rapport sur la situation en Somalie, 19 décembre 2000, S/2000/1211. <http://www.un.org/fr/documents>

Peace and Security Council of Africa Union, Report of The Chairperson of the Commission on the situation in Somalia, 13 juin 2013, PSC/PR/2.(CCCLXXIX), www.peaceau.org/fr/resource/documents

Peace and Security Council, Africa Union, Report of The Chairperson of the Commission on the situation in Somalia, 16 october 2014, PSC/PR/2.(CDLXII), www.peaceau.org/fr/resource/documents

www.amisom-au.org